

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LES P'TITS COEURS DAYCARE INC.	Numéro de permis 2015625	Date d'inspection Le 09 mai 2025	
Nom de l'établissement Garderie les P'tits Cœurs Daycare		Numéro de téléphone (506) 384-2030	
Adresse 275 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Au moment de l'inspection de renouvellement, le ratio enfant-personne éducatrice est conforme. L'inspectrice a observé la période de la collation, la période de jeux à l'extérieur, le diner, la période de repos/dodo a été observé, les jeux dirigés (activités pour la fête des mères) et les jeux libres.

original signé par Paula Morin	Le 09 mai 2025
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date
original signé par Anna Doiron	Le 09 mai 2025
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date